

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 08-06 du 27 mai 2021

EXTENSION DE L'HÉBERGEMENT ALTERNATIF À LA PRISE EN CHARGE HÔTELIÈRE PAR L'EXPÉRIMENTATION SUR HABITAT INTERCALAIRE AVEC SEINE-SAINT-DENIS HABITAT ET L'ASSOCIATION LE GROUPE SOS SOLIDARITÉS ET NOUVEAU PARTENARIAT AVEC HABITAT ET HUMANISME – SUBVENTIONS – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 02 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2016-II-07 en date du 18 février 2016 approuvant le projet de rénovation de la politique départementale en matière d'hébergement,

Vu la délibération du conseil départemental n°2017-IX-60 en date du 28 septembre 2017 portant sur la politique départementale en matière d'hébergements alternatifs à la prise en charge hôtelière : premier bilan et perspectives,

Vu sa délibération n°08-01 en date du 7 juin 2018 relative à la poursuite et au développement de la politique d'hébergement alternatif à l'hôtel,

Vu sa délibération n°08-01 du 15 avril 2021 relative au renouvellement des conventions portant sur la gestion locative des logements et l'accompagnement social des familles hébergées dans le cadre de l'accompagnement vers le logement,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention d'occupation temporaire et précaire relative à la mise à disposition de logements dans le cadre du dispositif d'hébergement alternatif à l'hôtel à la Cité de l'Abreuvoir à Bobigny conclue avec Seine-Saint-Denis habitat et le Groupe SOS Solidarités, dont projet ci-annexé ;



- APPROUVE l'avenant à la convention triennale (2021-2023) avec le Groupe SOS Solidarités et relative à la gestion locative et l'accompagnement social de familles hébergées dans le cadre de l'accompagnement vers le logement, dont projet ci-annexé ;
- APPROUVE la convention (2021-2022) avec l'association Habitat et humanisme relative à la gestion locative et l'accompagnement social de familles hébergées dans le cadre de l'accompagnement vers le logement, dont projet ci-annexé ;
- ATTRIBUE une subvention complémentaire de 43 716 euros à l'association Groupe Solidarités, au titre de l'année 2021 ;
- ATTRIBUE une subvention maximale de 15 930 euros, pour l'année 2021, à l'association Habitat et humanisme pour la prise en charge de 5 ménages au titre de l'hébergement alternatif à l'hébergement hôtelier ;
- AUTORISE M. le Président du conseil départemental à signer lesdites conventions et ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.